Jean-Baptiste André Godin au maire de Sinceny, 10 mars 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)
Collation1 p. (431r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire de Sinceny, 10 mars 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51733

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 mars 1885
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireDufresne, Élisée (1816-1901)
Lieu de destinationSinceny (Aisne)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin avertit Dufresne que les tables d'école qu'il a commandées lui seront prochainement expédiées. Il lui indique que le délai de fabrication de 47 tables est d'un mois.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Appareils et matériels, Éducation
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51733?context=pdf

431

Guise Familistère
10 mars 85

Monsieur le Maire,

Les tables que vous m'avez demandées sont en mains et vous seront expédiées dans quelques jours.

Pour exécuter les 47 tables dont vous m'entretenez il faut compter un mois à partir de la demande, si vous pouvez nous accorder ce délai.

Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération

Godin

M. Dupreuil à Sincenny.

Fichier